



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2026 – 16

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 avril 2026

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Mr Aimery FUSTIER

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; M. Benoît SECHET ; Mme Patricia GARCIA ; M. Pierre COTE ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Julien COUSSART ; M. Aimery FUSTIER ; M. Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; Mme Nathalie MAYEN ; M. Damien JACQUEMONT.

Membre absent ayant donné pouvoir :

Membres absents : M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Régis DE MALLMANN ; Madame Laure DESCHAMPS qui ne prend pas part au vote

- - - -

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS D'ÉCULLY – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DEFINITIFS 2025

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Par délibération du 30 septembre 2025, le CCAS a décidé d'anticiper l'échéance et souhaite présenter un Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025.

Il est rappelé que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Il a pour objet de mettre en évidence des informations clés sur la situation financière de l'établissement public, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

La procédure de création de ce document est entièrement dématérialisée, permettant ainsi la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20260423-2026-016-DE Date de télétransmission : 28/04/2026 Date de réception préfecture : 28/04/2026

D'après les dispositions de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le président du CCAS peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Il convient d'élire un président de séance lors dans la mesure où il ne peut prendre part au vote. Conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, une telle désignation fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Toutefois, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, permet au Conseil d'Administration, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Un vote à main levée peut donc être décidé à l'unanimité

Le CFU est présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 746,58 €	476 403,50 €	480 150,08 €
	Recettes réalisées	2 469,70 €	517 339,68 €	519 809,38 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	10 000,00 €	499 114,80 €	509 114,80 €
	Dépenses réalisées	4 153,09 €	457 095,64 €	461 248,73 €
	Restes à réaliser	1 609,09 €	0,00 €	1 609,09 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 1 683,39 €	60 244,04 €	58 560,65 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	6 753,42 €	22 711,30 €	29 464,72 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	5 070,03 €	82 955,34 €	88 025,37 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 609,09 €	0,00 €	-1 609,09 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 460,94 €	82 955,34 €	86 416,28 €

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1, L1612-12, L 2121-14 et L 2121-21 ;

Vu l'article L. 123-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 2025-38-T1 du Conseil d'Administration du CCAS du 30 septembre 2025 relative au passage au compte financier unique

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260423-2026-016-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 13 voix pour,

- Accepte par un vote à l'unanimité de désigner Monsieur Aimery FUSTIER, Président de séance pour l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal par un vote à main levée ;
- Approuve le CFU 2025 du budget principal du CCAS d'Écully en l'absence de la vice-présidente, laquelle s'est retirée et ne prend pas part au vote ;
- Approuve les résultats définitifs pour le budget principal 2025 du CCAS

Ainsi délibéré,
A Écully, le 23 avril 2026

Certifié exécutoire le **28 AVR. 2026**
Le Président de séance,



Aimery FUSTIER

Le Président de séance,



Aimery FUSTIER

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260423-2026-016-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

NOTE CFU

FINANCES : **ANNEXE : NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
CCAS 2025**

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2025. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue le document unique de référence. Il permet d'analyser la gestion financière de la collectivité et de constater les résultats de l'exercice.

A. Résultats de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 517 339,68 €
- Dépenses : 457 095,64 €
- Résultat : + 60 244,04 €

Section d'investissement :

- Recettes : 2 469,70 €
- Dépenses : 4 153,09 €
- Résultat : - 1 683,39 €
- Restes à réaliser : - 1 609,09 €

Résultats cumulés :

- Résultat cumulé d'investissement : + 3 460,94 €
- Résultat cumulé de fonctionnement : + 82 955,34 €
- Résultat global : + 86 416,28 €

B. Analyse financière

Le budget du CCAS présente un excédent global, traduisant une gestion équilibrée sur l'exercice 2025. La section de fonctionnement dégage un résultat positif, permettant de consolider les équilibres financiers.

a. Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 517 339,68 €. Elles reposent principalement sur les participations (dont la subvention communale de 425 000 €) et les autres produits de gestion. Le niveau de réalisation est supérieur aux prévisions (correspondant à la régularisation de recettes non perçues au cours des exercices antérieurs : RSA 2023, RSA 2024, FAJ 2024, CONFERENCE FINANCEURS 2024)

b. Analyse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 457 095,64 €, soit environ 91,6 % de réalisation. Elles sont principalement constituées des charges de personnel, des charges générales et des charges d'intervention, traduisant une bonne maîtrise

C. Situation de la dette

Le CCAS ne présente aucun encours de dette au 31 décembre 2025, traduisant une situation financière saine.

a. Capacité d'autofinancement

L'excédent de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement significative, permettant de financer les investissements sans recours à l'emprunt.

D. Investissement

La section d'investissement reste limitée, avec des dépenses d'équipement. Le taux de réalisation est de 41,5 %.

E. Restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 1 609,09 € (standard et casque pour l'accueil).

F. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs 2025 comme suit :

- Report en investissement (001) : 3 460,94 €
- Report en fonctionnement (002) : 82 955,34 €

Aucun changement lors du vote du BP 2026

G. Situation financière globale

La situation financière du CCAS est saine : excédent, absence de dette et maîtrise des dépenses.

H. Conclusion

Les résultats du CFU 2025 traduisent une gestion rigoureuse et équilibrée, conforme aux orientations budgétaires.